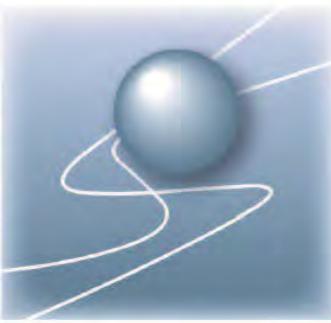


INSERR



Institut national de sécurité routière et de recherches

La sécurité routière fait école

Rapport d'activités 2020



www.inserr.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Document réalisé par l'INSERR
Septembre 2021
Photos ©INSERR

Sommaire

Les activités

Les formations

Les agents de la fonction publique	06
Les professions réglementées	17
Les entreprises et administrations	21
Les examens et concours	22

Les fonctions support

Les ressources	24
La communication	25
Sites internet & extranet	25

Les grands chiffres

Les principaux éléments comptables	27
Le bilan pédagogique	29
L'impact sur la vie locale	29
Les marchés publics	29



Cette édition « **Covid-19** » revient sur la gestion de la crise sanitaire et notamment pendant la période de confinement.

En lien avec la totalité des collaborateurs en télétravail, nous avons à cœur de rester mobiliser pour gérer les reports de formation, les grands dossiers de fond avant d'anticiper sur la reprise d'activité.

La relation de confiance, construite au fil des ans avec le ministère de l'Intérieur mais aussi avec les collectivités et notre solide réseau de partenaires, a porté une réactivité immédiate et une mobilisation sans faille. Plus encore, elle s'est exprimée sous la forme d'actions de formation inédites et particulièrement innovantes.

Au-delà de s'en faire l'écho, ce rapport d'activité est le témoignage vivant des capacités de notre structure, efficaces et pérennes dans le temps !

Thierry OLIVIER,
Directeur général de l'INSERR

Activités



LES FORMATIONS

➡ La formation des agents de la fonction publique

//// LA FORMATION INITIALE

1. Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)

De manière générale, la durée de la formation initiale des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière est en moyenne de dix mois, dont environ cent jours en présentiel à l'INSERR et quatre-vingt-dix jours consacrés aux stages sur le terrain.

La formation est fondée sur un référentiel métier et les compétences minimales exigées pour être examinateur du permis de conduire par l'annexe IV de la directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire. Pour correspondre à ces normes, elle est composée de trois blocs de formation :

- ✓ Environnement professionnel,
- ✓ Culture professionnelle,
- ✓ Cœur de métier.

La formation technique et théorique est délivrée à l'INSERR au cours du premier trimestre de formation.

Pour ceux qui ne sont pas titulaires du permis de conduire catégorie A2 sont organisés la préparation et le passage des épreuves pratiques de ce permis.

Les principaux modules de formation métier (procédure B, procédure administrative, réglementation du code de la route et principes de rédaction administrative), font l'objet d'une évaluation assortie d'un coefficient.

La partie pratique comprend deux stages, le stage d'acquisition des compétences et le stage de consolidation des compétences.

Pendant le stage d'acquisition de compétences, le stagiaire réalise des examens catégorie B sous la responsabilité d'un IPCSR titulaire désigné comme tuteur. Au terme de ce stage, les stagiaires sont évalués pendant une journée d'examens B par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière.

La qualification provisoire est délivrée par le directeur général de l'INSERR au vu des notes obtenues aux évaluations écrites et à la note attribuée par le délégué chargé de la qualification.

Après un avis favorable donné lors de la qualification provisoire, débute une période de consolidation des compétences de quatre mois, dans le département d'affectation du stagiaire. Pendant cette phase, les stagiaires réalisent en autonomie des examens de la catégorie B, participent à la formation au niveau supérieur pour la conduite des motocyclettes pour ceux qui détiennent leur permis A2 depuis moins de cinq ans puis à la préparation à la qualification moto. En fin de stage, les compétences professionnelles de chaque agent sont évaluées par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, tant sur la réalisation d'examens du permis de conduire de la catégorie B (voiture) que de la catégorie moto.

Une commission pédagogique se réunit à l'INSERR en fin de cycle pour statuer sur l'acquisition du niveau de compétences exigé pour obtenir la qualification initiale indispensable à la titularisation.

En 2020, deux promotions d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sont entrées en formation initiale à l'INSERR. Par ailleurs, des agents issus de trois promotions précédentes ont finalisé leur parcours au cours de cette année.

1.1. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de février 2020 (IPCSR.02.2020)

Entrée en formation le 3 février 2020, cette promotion compte un effectif de douze stagiaires.

Elle est composée de :

- concours externe : 11
- détachement entrant : 1

Une démission a eu lieu au cours du mois de février, portant l'effectif de la promotion à onze stagiaires dont cinq femmes.

La proportion des stagiaires issus de la filière de l'enseignement de la conduite est à l'équilibre, puisque 55% de la promotion est titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER).

Sur l'ensemble de la promotion, un peu plus de la moitié des stagiaires n'est pas titulaire du permis moto. Suite à l'arrêté du 15 mars 2020, relatif au confinement général, toutes les formations en présentiel à l'institut ont été suspendues jusqu'à mi-juin 2020.

1.2. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de septembre 2020 (IPCSR.09.2020)

Entrée en formation le 21 septembre 2020, cette promotion compte un effectif de trente-quatre stagiaires. Elle est composée de :

- concours externe : 26
- concours interne : 3
- détachement entrant : 5

Une démission a eu lieu au cours des premiers jours de la formation, portant l'effectif de la promotion à trente-trois stagiaires dont treize femmes.

La proportion des stagiaires issus de la filière de l'enseignement de la conduite est toujours aussi majoritaire, puisque 72% de la promotion est titulaire soit du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER), soit du Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs (BAFM), soit d'un titre professionnel.

Sur l'ensemble de la promotion, 37% des stagiaires ne sont pas titulaires du permis moto.

1.3. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de septembre 2019 (IPCSR.09.2019)

Au 1^{er} janvier 2020, l'effectif de la promotion des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de la promotion de septembre 2019 était de quarante stagiaires.

Les qualifications provisoires pour les agents déjà titulaires du permis moto à leur entrée en formation ont eu lieu dans le courant du mois de janvier 2020. Sur les vingt-neuf agents évalués, seulement deux ont reçu un avis défavorable avec un complément de formation en procédure B assorti d'une nouvelle évaluation. A l'issue de leur seconde qualification mi-février 2020, ces deux agents n'ont pas validé les compétences requises pour l'exercice de leur fonction.

Quant aux agents non titulaires du permis moto à leur entrée en formation, leur qualification provisoire en procédure B s'est tenue dans la première quinzaine de février 2020. La commission pédagogique a rendu un seul avis défavorable sur les dix agents évalués. Cet agent a bénéficié d'un complément de formation en procédure B, assorti d'une nouvelle évaluation qui s'est également soldée par un échec.

Un terme a été mis à la formation initiale des trois agents n'ayant pu obtenir leur qualification provisoire B.

Les agents ont été placés en stage consolidation des compétences dans leur département d'affectation de juin à août 2020. Une réorganisation du planning de formation en présentiel a été mis en place à compter du 31 août 2020 pour toute la partie relative à la préparation aux qualifications moto.

De retour sur le terrain, les qualifications initiales en procédure B ont été réalisées entre fin octobre et début novembre 2020 ; quant aux qualifications moto prévues en novembre 2020, elles ont dû être reportées en raison d'un nouveau confinement général mis en place par décret du 29 octobre 2020. Celles-ci devaient impérativement être reprogrammées avant le 31 décembre 2020, ce qui a généré un investissement important de tous les acteurs pour la bonne mise en œuvre de ces évaluations.

1.4. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de décembre 2018 (IPCSR.12.2018)

Bien que le cycle de la formation initiale se soit achevé en décembre 2019, la commission pédagogique s'est tenue le 6 janvier 2020. Les neuf agents ont tous reçu un avis favorable.

1.5. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de septembre 2018 (IPCSR.09.2018)

Bien que le cycle de la formation initiale se soit achevé pour la plupart des agents de cette promotion en juin 2019, trois agents n'ont pas finalisé leur formation, notamment pour la partie moto.

Ils ont été rattachés à la promotion de septembre 2019.

Deux d'entre eux ont pu passer leur qualification moto en janvier 2020. Le troisième agent a pu achever sa formation et passer sa qualification moto en décembre 2020.

La commission pédagogique a rendu un avis favorable pour tous.

Quelques statistiques

Évolution des effectifs et de la moyenne d'âge entre 2016 et 2020

Sur les cinq dernières années, l'effectif des promotions d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière n'est jamais descendu en dessous de quarante stagiaires et la moyenne d'âge reste assez homogène autour de 38 ans.

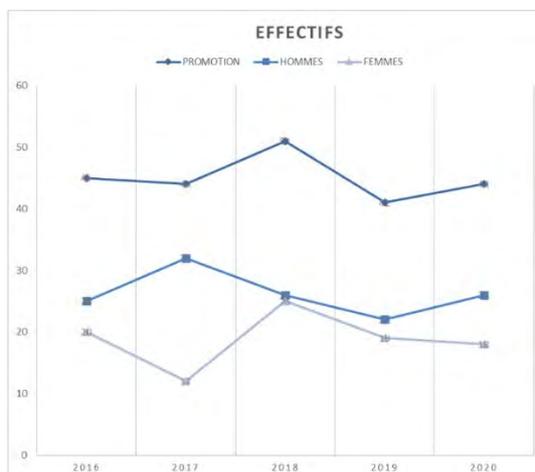
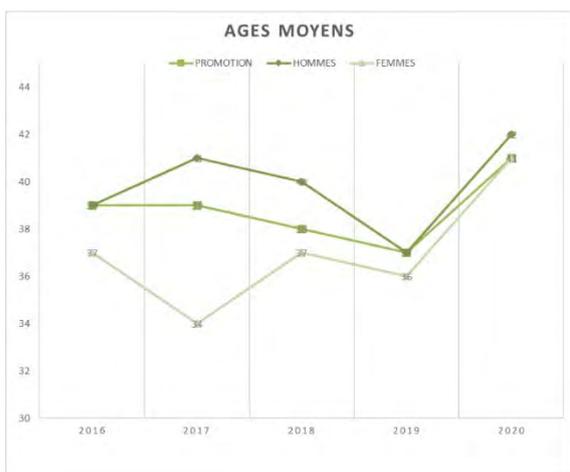
L'effectif moyen annuel sur ces cinq dernières années est de 45 stagiaires avec une moyenne d'âge de 38 ans.

Les effectifs formés en 2020 sont globalement équivalents à ceux des quatre années précédentes. En revanche, la moyenne d'âge est légèrement supérieure.

Concernant la parité homme-femme, la proportion d'hommes reste toujours un peu plus importante que celle des femmes. Vingt-six hommes en moyenne contre dix-neuf femmes sur ces cinq dernières années. La moyenne d'âge reste quant à elle plutôt homogène, 39 ans pour les hommes contre 36 ans pour les femmes.

	PROMOTION		HOMMES		FEMMES	
	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen
2016	45	39	25	39	20	37
2017	44	39	32	41	12	34
2018	51	38	26	40	25	37
2019	41	37	22	37	19	36
2020	44	41	26	42	18	41
MOYENNE	45	38	26	39	19	36

09.2018	51	38	26	40	25	37
12.2018	10	37	8	43	2	35
02.2020	11	41	6	41	5	42
09.2020	33	41	20	42	13	40



Niveau d'études et mode de recrutement comparés entre 2016 et 2020

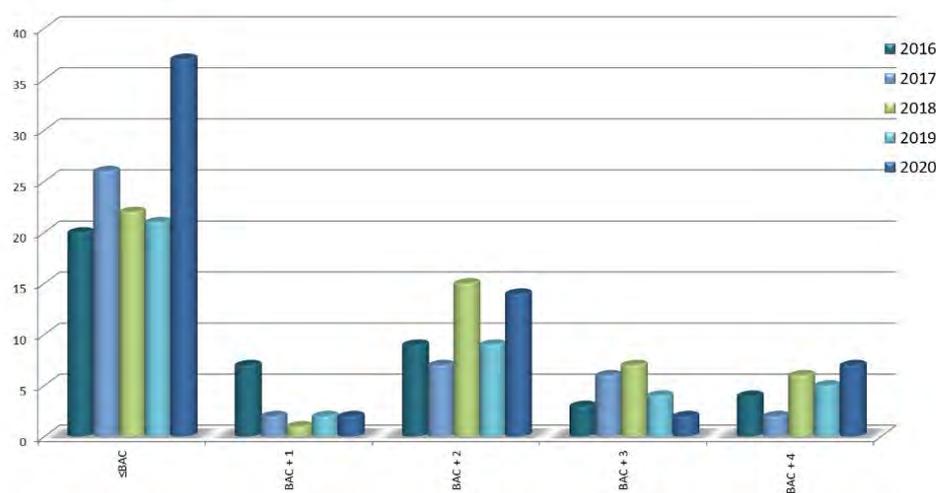
On constate que pour chacune des promotions le niveau d'étude est majoritairement inférieur ou égal au baccalauréat + 2 années d'études supérieures avec une prépondérance pour le niveau baccalauréat et moins pour plus de 50% des effectifs recrutés sur ces cinq dernières années.

Plus de 70% des recrutements sont issus de concours externes.

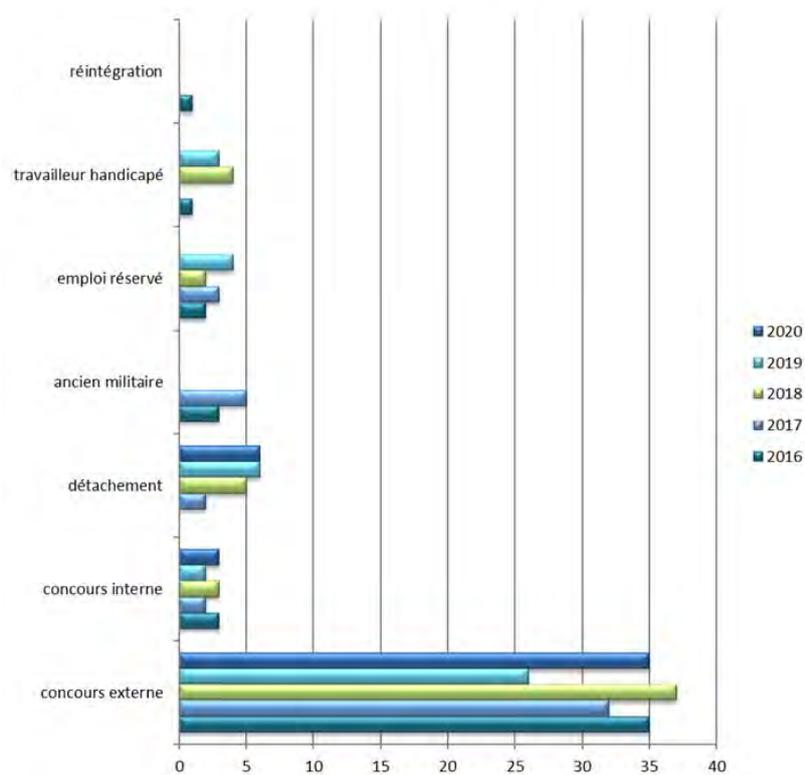
Le recrutement 2020 reste représentatif du schéma du niveau d'étude des années précédentes, puisque 60% des stagiaires a un niveau maximum « baccalauréat ».

Les modes de recrutement hors concours (détachements) conservent également une part non négligeable en 2020 puisque 14% des stagiaires en sont issus.

	2016		2017		2018		2019		2020		
≤BAC	20	47%	26	60%	22	43%	21	51%	37	60%	52%
BAC + 1	7	16%	2	5%	1	2%	2	5%	2	3%	6%
BAC + 2	9	21%	7	16%	15	29%	9	22%	14	23%	22%
BAC + 3	3	7%	6	14%	7	14%	4	10%	2	3%	10%
≥BAC + 4	4	9%	2	5%	6	12%	5	12%	7	11%	10%
	43	100%	43	100%	51	100%	41	100%	62	100%	



	2016		2017		2018		2019		2020		
concours externe	35	78%	32	73%	37	73%	26	63%	35	80%	73%
concours interne	3	7%	2	5%	3	6%	2	5%	3	7%	6%
détachement	0	0%	2	5%	5	10%	6	15%	6	14%	9%
ancien militaire	3	7%	5	11%	0	0%	0	0%	0	0%	4%
emploi réservé	2	4%	3	7%	2	4%	4	10%	0	0%	5%
travailleur handicapé	1	2%	0	0%	4	8%	3	7%	0	0%	3%
réintégration	1	2%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0%
	45	100%	44	100%	51	100%	41	100%	44	100%	



Origines professionnelles entre 2016 et 2020

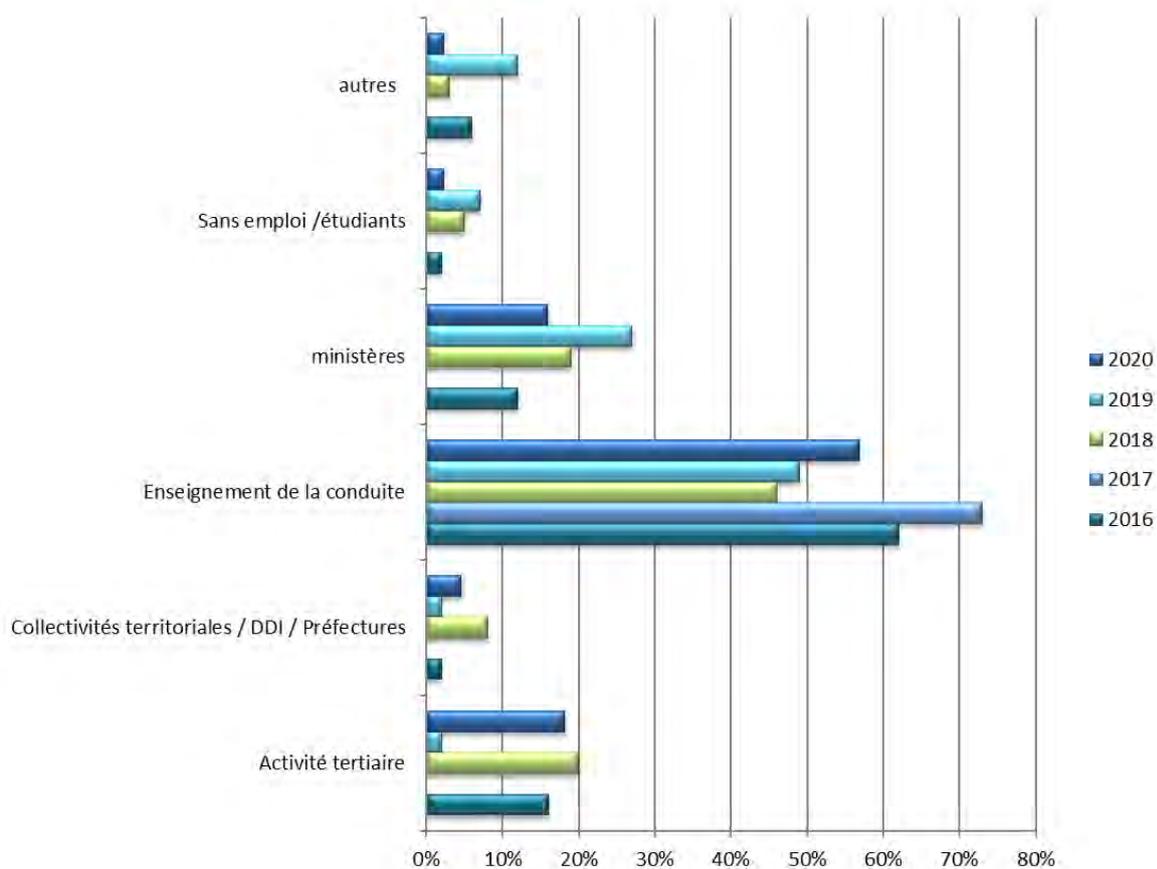
Depuis de nombreuses années, la profession d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière reste très marquée par l'intégration d'un profil de stagiaires bien particuliers.

En effet, pour chacune des promotions, on peut constater que près de la moitié des agents exerçait auparavant la profession d'enseignant de la conduite.

Cette tendance s'inscrit tout simplement dans une logique de parcours professionnel propre au domaine de l'éducation routière.

Bien que moins représentatif, un second profil de stagiaires mérite d'être évoqué. En moyenne, dans chaque promotion on compte environ 20% des effectifs originaires d'autres ministères (défense, justice, éducation nationale) mais également de services internes au ministère de l'intérieur.

	2016	2017	2018	2019	2020
Activité tertiaire	16%		20%	2%	18%
Collectivités territoriales / DDI / Préfectures	2%		8%	2%	5%
Enseignement de la conduite	62%	73%	46%	49%	57%
ministères	12%		19%	27%	16%
Sans emploi /étudiants	2%		5%	7%	2%
autres	6%		3%	12%	2%
	100%	73%	100%	100%	100%



2. Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)

2.1 Les délégués du permis de conduire et à la sécurité routière promotion 2020 (DPCSR.2020)

La promotion 2020 des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) a débuté sa formation initiale le 15 septembre 2020 par une période de découverte dans les services d'affectation poursuivie par une première période à l'INSERR de 3 mois à compter du 21 septembre 2020.

La promotion est composée de :

- concours externe : 2
- concours interne : 2
- liste d'aptitude : 2

Cette promotion se compose de quatre femmes et de deux hommes.

50 % de la promotion a un niveau d'études supérieur ou égal à un baccalauréat plus trois années d'études supérieures. Avant leur entrée en formation, quatre agents étaient déjà rattachés au ministère de l'intérieur dont trois dans la filière éducation routière.

Les trois agents non issus de la filière éducation routière doivent obtenir une deuxième catégorie de permis puis passer les qualifications correspondantes pour pouvoir être titularisés.

A l'issue de leur formation, les délégués doivent être en mesure d'assurer quatre missions principales :

- garantir le respect des règles en matière d'éducation routière ;
- manager la cellule éducation routière en tant que cadre de premier niveau de la fonction publique ;
- animer les relations avec les différents partenaires et les usagers ;
- être un acteur incontournable de la sécurité routière.

Les points forts de ce processus de formation sont les suivants :

- un socle de thèmes obligatoires :
 - environnement professionnel : organisation du ministère de l'intérieur et des services déconcentrés, fonction publique (statuts, droits et obligations du fonctionnaire), déontologie et fraude documentaire ;
 - culture professionnelle : référentiel d'éducation pour une mobilité citoyenne, sécurité routière en France et en Europe ;
 - cœur de métier : réglementation du code de la route, procédures administratives et réglementaires des épreuves du permis de conduire (toutes catégories), applications informatiques métier, contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière.
- une formation au management situationnel et à l'accompagnement du changement avec réalisation d'un projet managérial, comme outil d'ancrage des concepts appris à l'INSERR, dès les premiers mois de la prise de fonctions et sa restitution face à un jury en fin de formation.
- une implication de la hiérarchie des délégués stagiaires notamment lors du stage en résidence administrative.

2.2 Les délégués du permis de conduire et à la sécurité routière promotion 2019 (DPCSR.2019)

Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière de la promotion 2019, entrés en formation à l'INSERR le 19 août 2019, ont poursuivi leur formation en 2020 de janvier à septembre 2020.

Au cours de cette période, les agents ont pu mettre en application leur apprentissage théorique en situation réelle dans leur service d'affectation ou dans un département d'accueil pour la partie relative au contrôle hiérarchique (deux semaines).

Cette formation devant initialement s'achever en juin 2020, un report a dû être mis en place entre le 31 août et le 11 septembre 2020 afin de finaliser le programme de formation, interrompu en raison de la crise sanitaire.

C'est aussi au cours de cette période, que deux agents ont finalisé leur qualification moto.

Début septembre 2020, chaque délégué au permis de conduire stagiaire a présenté, devant un jury constitué de représentants de la délégation à la sécurité routière, de la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur, d'un délégué à l'éducation routière titulaire ainsi que des membres de la direction générale et du département formations de l'INSERR, un projet managérial élaboré au cours de ses différents stages sur le terrain.

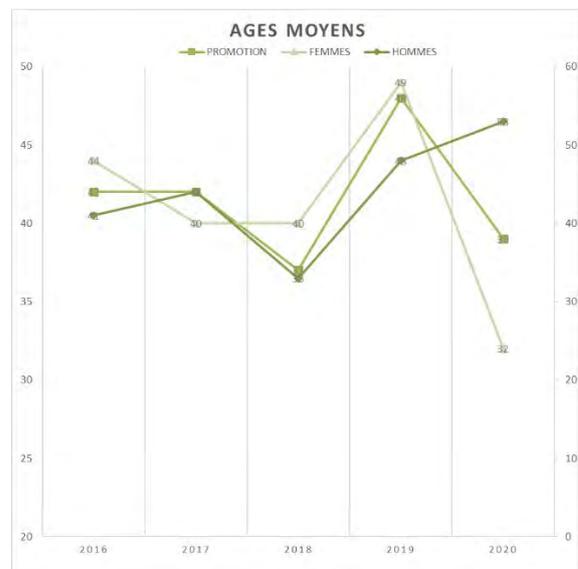
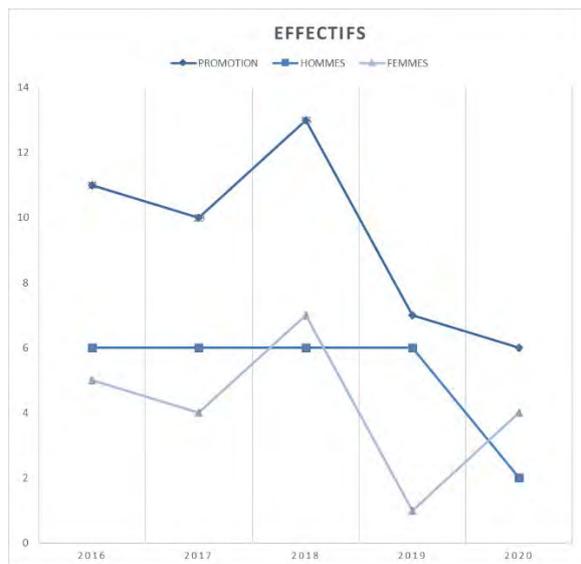
Quelques statistiques

Evolution des effectifs et de la moyenne d'âge entre 2015 et 2020

Sur les cinq dernières années, l'effectif des promotions de délégués au permis de conduire et de la sécurité routière est plutôt stable, comptant onze stagiaires, âgés de 44 ans, en moyenne.

En 2020, le nombre de stagiaires est sensiblement équivalent à celui de 2019.

	PROMOTION		HOMMES		FEMMES	
	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen
2016	11	42	6	41	5	44
2017	10	42	6	44	4	40
2018	13	37	6	33	7	40
2019	7	48	6	48	1	49
2020	6	39	2	53	4	32
	9	42	5	44	4	41

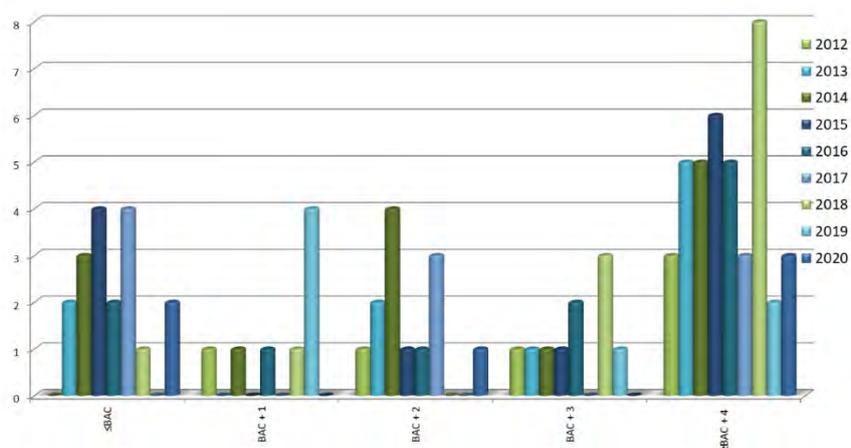


Niveau d'études et mode de recrutement comparés entre 2016 et 2020

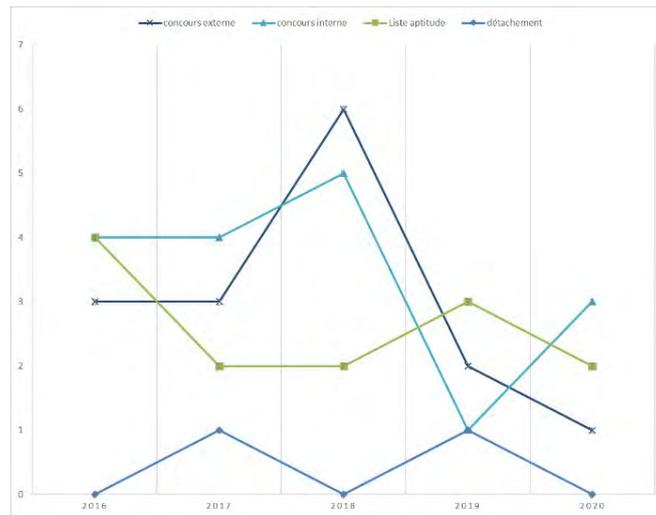
On constate que sur les cinq dernières années, les agents recrutés en qualité de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière ont majoritairement un niveau d'étude supérieur ou égal au baccalauréat plus trois années d'études supérieures.

Comme la promotion 2019, la promotion 2020 est une exception. En effet, 50 % des agents possèdent un niveau de baccalauréat plus deux années d'étude supérieure. Ce qui peut s'expliquer par la proportion d'agents issus de la filière éducation routière (anciens inspecteurs du permis de conduire) pour cette année de recrutement.

	2016	2017	2018	2019	2020						
≤BAC	2	18%	4	40%	1	8%	0	0%	2	33%	20%
BAC + 1	1	9%	0	0%	1	8%	4	57%	0	0%	15%
BAC + 2	1	9%	3	30%	0	0%	0	0%	1	17%	11%
BAC + 3	2	18%	0	0%	3	23%	1	14%	0	0%	11%
≥BAC + 4	5	45%	3	30%	8	62%	2	29%	3	50%	43%
	11	100%	10	100%	13	100%	7	100%	6	100%	



	2016		2017		2018		2019		2020		
concours externe	3	27%	3	30%	6	46%	2	29%	1	17%	30%
concours interne	4	36%	4	40%	5	38%	1	14%	3	50%	36%
Liste aptitude	4	36%	2	20%	2	15%	3	43%	2	33%	30%
détachement	0	0%	1	10%	0	0%	1	14%	0	0%	5%
	11	100%	10	100%	13	100%	7	100%	6	100%	

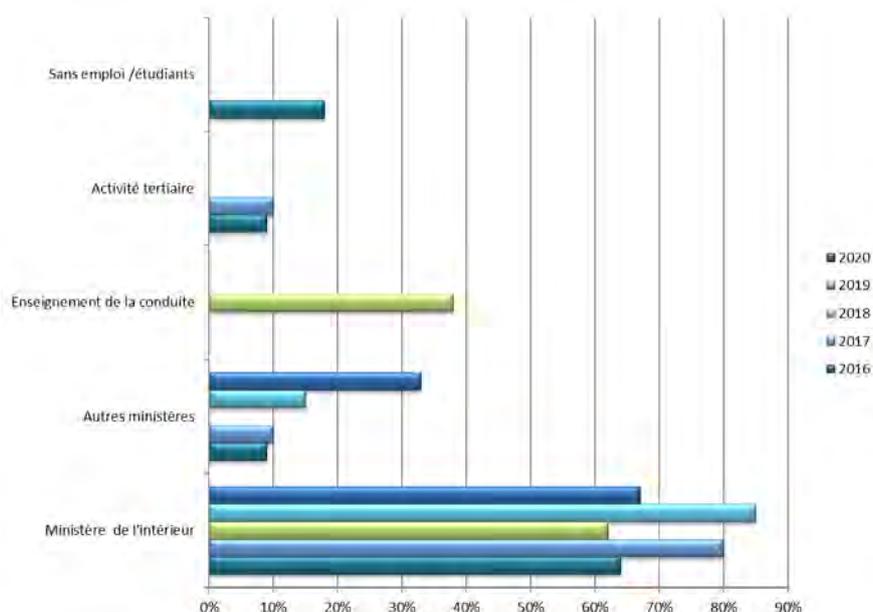


Origines professionnelles entre 2016 et 2020

Les agents entrant dans le corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière, avant leur entrée en formation, sont essentiellement d'anciens inspecteurs du permis de conduire, reçus par voie de concours interne ou externe ainsi que sur liste d'aptitude.

Cette tendance est tout simplement le reflet d'une évolution de carrière professionnelle typique de la branche éducation routière dans le gravisement des échelons.

	2016	2017	2018	2019	2020	
Ministère de l'intérieur	64%	80%	62%	85%	67%	72%
Autres ministères	9%	10%	0%	15%	33%	13%
Enseignement de la conduite	0%	0%	38%	0%	0%	8%
Activité tertiaire	9%	10%	0%	0%	0%	4%
Sans emploi /étudiants	18%	0%	0%	0%	0%	4%
	100%	100%	100%	100%	100%	
FILIERE ER	7	8	11	5	3	
ancien IPCSR	7	8	6	5	3	
HORS FILIERE ER	4	2	2	2	3	
	11	10	13	7	6	



//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE A LA DEMANDE DU MINISTERE

L'INSERR a en charge, pour le compte de la délégation à la sécurité routière (DSR), la maîtrise d'œuvre de la formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR).

Divers types de formation ont été mis en place en 2020.

1. Préparation et qualifications aux examens du permis de conduire du groupe lourd

❖ Préparation aux permis de conduire du groupe lourd

Trente-deux agents (IPCSR et DPCSR) ont été formés aux différentes catégories du permis de conduire du groupe lourd (C, D et/ou CE).

Le taux de réussite à la première présentation s'élève à 97% contre 87% en 2019.

❖ Qualifications aux permis de conduire du groupe lourd

D'octobre à décembre 2020, quatre sessions de huit à douze stagiaires ont été programmées pour une préparation aux qualifications sur deux semaines. Après une période d'activité sous tutorat sur le terrain, la qualification professionnelle de ces agents a débuté au premier semestre 2021.

2. La réintégration des agents inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

L'arrêté du 2 août 2018 relatif à la formation des IPCSR prévoit, en son article 28, une formation continue spécifique de remise à niveau pour tout examinateur qui n'a pas fait passer d'épreuves dans une ou plusieurs catégories depuis plus de vingt-quatre 24 mois.

Un agent a suivi un module spécifique de formation dans le cadre du renouvellement de leurs qualifications professionnelles à l'évaluation des candidats au permis de conduire de catégorie B.

Six agents ont suivi un module spécifique de formation dans le cadre du renouvellement de leurs qualifications professionnelles à l'évaluation des candidats au permis de conduire de catégorie A.

3. L'assurance qualité des examens du permis de conduire

La directive européenne 2006/126/CE, en son annexe IV, prévoit un dispositif d'assurance qualité.

En application de cette norme supranationale, l'arrêté du 20 février 2017 précise les modalités de mise en œuvre des audits qualité annuels et quinquennaux des examinateurs du permis de conduire de conduire, en prévoyant en son article 4, que les examinateurs qui ne répondent pas aux critères d'assurance qualité devront subir une formation adaptée.

Deux agents ont suivi un module adapté aux pistes de travail relevées par les délégués de la cellule audit qualité lors de leur audit quinquennal. Suite à cette formation, un nouvel audit a été programmé pour ces agents et ils ont tous obtenu un avis favorable lors de l'évaluation.

4. L'approfondissement à l'évaluation des candidats aux catégorie A et B du permis de conduire

Dans certaines situations, il peut apparaître utile que des agents, inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, bénéficient d'une formation « approfondissement » adaptée aux besoins de leur département d'affectation.

Deux sessions ont été organisées à destination de six agents pour la catégorie B et quatre sessions ont été organisées à destination de vingt-quatre agents pour la catégorie A.

5. Adjoint au DPCSR

Pour faire face aux nombreuses activités du bureau éducation routière et pour améliorer significativement ses performances, l'adjoint au délégué au permis de conduire et à la sécurité routière a besoin de comprendre pourquoi et pour qui il agit. C'est dans un environnement qui favorise l'appartenance et l'identification qu'il sera à même de prendre les meilleures décisions relatives à la responsabilité liée à ses prérogatives.

Deux sessions ont été organisées à l'INSERR. Dix-neuf agents ont suivi ce module spécifique de formation.

6. Déontologie

Du fait de leur contact quotidien avec les candidats et les établissements d'enseignement de la conduite automobile (EECA) et de l'enjeu social important que revêt la réussite à l'examen du de conduire, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) sont particulièrement exposés à des risques de sollicitations. De ce fait, ils ont besoin de disposer de repères déontologiques.

C'est pourquoi une actualisation des connaissances dans ce domaine est proposée dans le cadre de la formation continue dans une optique de prévention. Cette formation est adressée aux IPCSR ou aux DPCSR selon un module spécifique de formation.

Quatre sessions ont été organisées à l'INSERR et en délocalisé. Quarante-trois agents, dont dix DPCSR, ont suivi ce module.

7. Réalisation de l'audit annuel

Le dispositif d'assurance qualité a pour objet de maintenir le niveau d'expertise des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et des examinateurs B du permis de conduire.

En application des dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 20 février 2017 précisant les modalités de mise en œuvre des audits qualité annuel et quinquennal de ces agents, le délégué au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) est chargé de réaliser l'audit qualité annuel des agents placés sous son autorité hiérarchique.

Après plus de 2 ans, un premier bilan de ce dispositif et une mutualisation des bonnes pratiques peuvent être réalisés. C'est pourquoi une actualisation des connaissances dans ce domaine est proposée dans le cadre de la formation continue des DPCSR.

Deux sessions ont été organisées au sein de l'institut à destination de dix-huit agents.

//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE A LA DEMANDE DES DEPARTEMENTS

A la demande des services déconcentrés de l'état (DDT, DDTM, DDPP, préfecture), l'INSERR est intervenu pour former des agents délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans divers domaines en lien avec leur activité.

Modules	Nombre d'agents formés	Commanditaires
Gestion des relations conflictuelles	19 agents	66, 79
Handicap	25 agents	03, 63, 84
Déontologie	20 agents	75, 93
Harmonisation des pratiques d'évaluation A	5 agents	15, 43
Harmonisation des pratiques d'évaluation B	48 agents	28, 57, 67, 70, 85
Harmonisation des pratiques d'évaluation PL	18 agents	14, 49

Au total, les formations initiales et continues de la filière institutionnelle ont représenté 6 707 jours de formation pour les IPCSR et 536 jours de formation pour les DPCSR en 2020.

➔ Les formations dédiées aux professions réglementées

//// LA FORMATION DES MEDECINS CHARGES DU CONTROLE MEDICAL A L'APTITUDE A LA CONDUITE

Références réglementaires :



- Décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite,
- Arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

1. Organisation de la formation initiale

Elles s'adressent aux médecins siégeant dans les commissions médicales départementales ou souhaitant bénéficier de l'agrément préfectoral les autorisant à pratiquer le contrôle médical des conducteurs, dans leur cabinet.

En 2020, cinq sessions de formation initiale, d'une durée de 1.5 jours (9 heures) ont été organisées ; quatre-vingt-dix médecins y ont participé.

2. Organisation de la formation continue

La formation continue est obligatoire pour tout renouvellement d'agrément. Elle consiste en une actualisation des connaissances en matière de santé et de sécurité routière en fonction de l'évolution de la réglementation et des connaissances scientifiques.

En raison de la crise sanitaire, l'INSERR a développé un module de formation continue en distanciel afin de pouvoir répondre à la demande de formation des médecins arrivant à échéance de leur agrément. Deux médecins formateurs de l'INSERR ont été formés spécifiquement par un organisme dédié à délivrer des formations en distanciel.

Ainsi, sept sessions en présentiel et cinq sessions en distanciel ont été organisées ; cent quatorze médecins y ont participé en 2020.

Au total, s'agissant des formations initiales et continue de la filière médicale, 202 médecins ont été formés en 2020, représentant 175 jours de formation.

//// LA FORMATION DES PSYCHOLOGUES CHARGES DE L'EXAMEN PSYCHOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU CONTROLE MEDICAL A L'APTITUDE A LA CONDUITE

Références réglementaires :

- Arrêté du 18 janvier 2019 relatif à la formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

D'une durée de 1.5 jours (neuf heures), la formation initiale s'adresse aux psychologues souhaitant faire passer l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite dans leur cabinet.

Celle-ci est complétée d'une formation continue de 3 heures dans l'année qui suit la formation initiale puis à nouveau d'une formation continue tous les 5 ans.

En raison de la crise sanitaire, l'INSERR a développé un module de formation initiale et continue en distanciel.

Cinq sessions de formation initiale en présentiel et deux sessions de formation initiale en distanciel ont été organisées ; soixante-quatre psychologues ont été formés en 2020

Sept sessions de formation continue en distanciel ont été organisées ; soixante-dix-neuf psychologues y ont participé en 2020.

Au total, s'agissant des formations initiales de la filière « psychologue », 137 ont été formés en 2020, représentant 114 jours de formation.

//// LES EXPERTS EN AUTOMOBILES

La formation continue relative au contrôle des « véhicules endommagés » est régie par l'arrêté du 26 juillet 2011 relatif à l'obtention et au maintien de la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés pour les experts en automobile.

La formation annuelle d'une journée dispensée par l'INSERR, regroupant la partie administrative et la partie technique, permet de valider la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés (VE) jusqu'à la fin de l'année suivante.

Vingt-trois sessions de formation ont été dispensées sur l'année 2020 dont cinq reportées en janvier 2021 compte-tenu de la crise sanitaire ; trois cent trente-sept experts ont été formés pour la qualification VE2021.

Au total, s'agissant des formations continues de la filière « experts en automobile », elles représentent 307 jours de formation.

//// LA FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

Les formations dans ce domaine concernent les personnels chargés de la gestion technique et administrative (GTA) des centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR), les formateurs habilités à la formation à la GTA, les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Les formations au métier d'animateur s'adressent aux personnes titulaires du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) et aux psychologues. Les candidats à la qualification professionnelle d'animateur doivent suivre une formation initiale obligatoire de cinq semaines, complétée par une formation continue de deux ou cinq jours tous les cinq ans.

A) LA FORMATION DES ANIMATEURS DE STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

1. la formation initiale

La formation initiale des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) se déroule sur cinq semaines (175 heures) non consécutives permettant une période d'alternance en entreprise.

En 2020, une session a été réalisée ; vingt-huit personnes ont bénéficié de cette formation.

La complémentarité dans l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière par un binôme à double compétence (psychologue et titulaire du titre BAFM ou BAFCRI) est essentielle. De plus, l'accent est mis sur le recrutement de candidats d'origines différentes pour participer à une même session de formation initiale.

2. la formation continue

L'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière instaure une autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, délivrée par le préfet, pour une durée limitée à cinq ans.

Cet arrêté précise les conditions de formation continue des animateurs. Placées sous le contrôle de la délégation à la sécurité routière (DSR), ces formations sont confiées à l'INSERR afin de garantir l'homogénéité des formations tant initiale que continue.

Pour le renouvellement de l'autorisation d'animer, la durée et les contenus de la formation varient en fonction de la date d'obtention du certificat ou de l'attestation de formation initiale :

Pour les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière formés à compter du 26 décembre 2006 (deuxième génération) : obligation d'une formation de deux jours tous les cinq ans.

En 2020, les formations programmées sur le premier semestre ont toutes été reportées sur le second semestre et nous n'avons pas pu développer les formations qui étaient prévues sur le deuxième semestre.

Cela a posé de multiples problèmes sur le terrain, les animateurs ne pouvant pas renouveler leur agrément en temps et heure, certains d'entre eux ont été obligés d'arrêter leur activité.

En conséquence, L'INSERR en accord avec la DSR, a décidé de développer un module de session de formation en distanciel, celui-ci sera opérationnel, début d'année 2021.

Au total quatre sessions de formation continue ont été réalisées sur les thématiques suivantes : « améliorer ses pratiques d'animation » (Nevers-Paris), « intervenir sur les pratiques addictives » (Nevers) et « se former à l'utilisation de Photolangage® » (Nevers) ont été organisées par l'institut

Soixante-sept animateurs y ont participé.

B) LA FORMATION A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE (GTA)

Un arrêté du 26 juin 2012 a fixé de nouvelles conditions relatives à l'encadrement et au fonctionnement des établissements habilités à organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que les conditions techniques et administratives applicables à leurs exploitants.

Cet arrêté a également fixé le programme des stages. Il précise les nouvelles conditions requises pour l'exercice de l'activité d'exploitant des établissements organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière, en application du décret n° 2009-1678 du 29 décembre 2009 modifié relatif à l'enseignement de la conduite et à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière. Les principales mesures à caractère administratif déclinées par ce texte concernent la délivrance, par le préfet, d'un agrément dont la durée de validité est limitée à cinq ans, renouvelable, sous réserve du respect d'un certain nombre de dispositions liées à la qualité du demandeur, aux moyens de l'établissement, à l'acquisition d'une formation initiale et continue à la gestion technique et administrative d'un établissement.

1. La formation initiale et continue des formateurs habilités

L'INSERR a été désigné comme organisme de formation pour la formation des formateurs habilités à dispenser la formation à cette gestion administrative.

En 2020, aucune session de formation initiale et continue n'a été proposée. Le vivier des formateurs habilités toujours en activité évolue annuellement. Il est donc envisagé de programmer une session de formation initiale et continue tous les deux ans.

2. La formation initiale et continue des directeurs de centres de sensibilisation à la sécurité routière

La formation initiale, d'une durée de deux jours, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants.

La formation continue, d'une durée d'un jour, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants dans le cadre d'un renouvellement de leur agrément.

L'exploitant est dans l'obligation de suivre cette formation initiale lorsqu'une demande d'agrément a été déposée à partir du 1^{er} juillet 2012 pour l'ouverture d'un nouveau centre et il sera également dans l'obligation de suivre tous les cinq ans une formation continue pour continuer à exercer cette mission.

Les objectifs poursuivis par cette formation consistent à connaître le contexte législatif et réglementaire du permis à points, à clarifier les rôles et les fonctions des différents acteurs, à assurer la cohérence du système, à professionnaliser tous les acteurs du permis à points et à valoriser leur mission.

En 2020, aucune session de formation initiale et continue n'a été réalisée à Nevers. L'activité dans ce domaine est captée par les formateurs habilités qui proposent des formations au sein des centres dans la France entière.

Au total, les formations dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité routière ont concerné 95 stagiaires, soit 834 jours de formation.

➡ Les formations post-permis dédiées aux entreprises et administrations

L'INSERR conçoit et dispense des formations, des ateliers et des conférences, en présentiel, dans les quatre domaines suivants :

- la prévention du risque routier (théorie et/ou pratique),
- l'éco-conduite (théorie et/ou pratique),
- la conduite proactive,
- la conduite en cortège.

Suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'INSERR a su développer des modules de formations à distance en prévention du risque routier, éco-conduite, sur le constat amiable et sur l'entretien post-accident.



//// SUR AIRE FERMEE :

- trois sessions de formation « conduite proactive ».

//// CHAUFFEURS DU SENAT :

- une session « prise de poste » après titularisation (module 2).

//// LES FORMATIONS « PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS THEORIQUE ET/OU PRATIQUE »

- vingt-quatre sessions de formation théorique et pratique en prévention des risques routiers, sur véhicules légers,
- une session de formation théorique et pratique en prévention des risques routiers, sur véhicules 20m³.

//// LES FORMATIONS « ECO-CONDUITE »

- neuf sessions ont été organisées.

//// LES FORMATIONS MIX « PREVENTION DU RISQUE ROUTIERS ET ECO-CONDUITE »

- cinq sessions de formation en prévention des risques routiers et éco-conduite, sur véhicule léger,
- deux sessions de formation en prévention des risques routiers et éco-conduite, sur véhicule poids-lourd.

//// LES MODULES SPECIFIQUES

- deux sessions de formation de formateurs en prévention des risques routiers (module 1),
- une session de formation de formateurs en éco-conduite (sur mesure), accompagnée d'une journée de suivi et d'évaluation.

//// LES CONFERENCES

Conférence relative à la prévention du risque routier professionnel :

- préfecture de département : une conférence.

//// LES ATELIERS

- six sessions d'ateliers sur simulateur de conduite en prévention des risques routiers et éco-conduite.

Au total, les formations post-permis ont représenté 348 jours de formation.

➡ Examens et concours

//// BREVET D'APTITUDE A LA FORMATION DES MONITEURS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR (BAFM)

Dans le cadre du marché que l'INSERR a remporté pour l'organisation des épreuves d'admission du BAFM, cent soixante-trois candidats se sont inscrits à l'examen au titre de la session 2019.

Soixante-sept candidats se sont succédés dans les locaux de l'institut du 1^{er} au 17 septembre 2020 passant chacun les trois épreuves d'admission : leçon d'enseignement théorique, critique de leçon de conduite et interrogation sur le véhicule.

A l'issue des épreuves d'admission, trente-deux candidats ont été reçus à cet examen.

La session 2019 était la dernière de l'examen du BAFM organisée par le ministère de l'Intérieur. L'extinction de l'examen coïncidera avec la création d'une nouvelle certification, dont les travaux sont actuellement engagés avec l'association nationale pour l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

//// PREPARATION AUX EPREUVES ECRITES DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FILIERE « SECURITE ROUTIERE »

A la demande du ministère de l'Intérieur, l'INSERR organise des préparations à distance aux épreuves écrites des concours et examens professionnels de la filière « sécurité routière » (catégorie A et B).

Une plateforme spécifique de préparation a été créée par l'institut afin que chaque candidat bénéficie d'un espace dédié, individuel et sécurisé, permettant l'accès aux informations « métier » et autres supports méthodologiques.

1. L'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe au titre de l'année 2021

Vingt-neuf agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve unique d'admission à savoir un entretien avec un jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions d'IPCSR de 1^{ère} classe ainsi que son ouverture d'esprit.

Quatre sessions de préparation à l'oral ont été organisées.

2. L'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe au titre de l'année 2021

Quarante-trois agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve unique d'admissibilité à savoir la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle.

Trois devoirs d'entraînement établis par l'INSERR et chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

77.5 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 54,6 % en 2019 au titre de l'année 2020).

3. L'examen professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2021

Sept agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve écrite du concours professionnel d'accès au grade de délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, soit la rédaction d'une note de synthèse.

Trois devoirs d'entraînement établis par l'INSERR et chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

62% des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 63 % en 2019 au titre de 2020).

4. Le concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) de 3^{ème} classe au titre de l'année 2020

Cinq agents sur les huit inscrits ont participé à la préparation à distance aux épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe au titre de 2020.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

62,5 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 50 % en 2018).

5. Le concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) au titre de l'année 2020

Vingt-neuf agents ont participé à la préparation à distance à l'épreuve écrite d'admissibilité au concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de 2020.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

73,6 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 59,6 % en 2018).

LES FONCTIONS SUPPORT

➡ Les ressources

//// Le personnel

Au 31 décembre 2020, l'INSERR compte deux catégories de personnels :

- trois fonctionnaires mis à disposition par le ministère de l'intérieur,
- dix-huit personnels salariés de droit privé (16.78 équivalents temps plein).

L'INSERR fait également appel à des prestataires (privés et publics) recrutés ponctuellement pour accomplir des missions soit de formation, soit d'études, sur des durées très variables. En 2020 l'INSERR a pu s'appuyer sur les compétences de 160 fonctionnaires et 33 prestataires externes.

L'âge moyen des personnels permanents de l'INSERR (salariés et mis à disposition) est de 47 ans.

Cet effectif se partage entre 81% de femmes et 19 % d'hommes.

//// Recrutements & départs

Arrivées :

- Sylvie PONVIENNE a rejoint l'INSERR, en qualité d'assistante polyvalente, le 28 janvier 2020,
- Nicolas RENAULT a rejoint l'INSERR, en qualité de chargé du service intérieur, le 24 mars 2020.

Départ :

- Thierry CONTET, chargé du service intérieur, a quitté l'INSERR le 31 mars 2020.

//// La formation du personnel

Le plan de formation 2020 a permis de compléter ou développer les compétences d'une partie des collaborateurs de l'INSERR.

44 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020, soit un total de 143 heures pour un montant de 11325€.

Un étudiant a effectué, du 9 mars au 30 juin 2020, un stage de fin d'étude dans le cadre de son master 2 en psychologie mention « représentations sociales ». Il était notamment chargé de définir la problématique d'une étude sur le comportement humain autour du véhicule autonome.

//// Les travaux et investissements

Le GIP INSERR finance un programme d'investissements décidé en assemblée générale et validé par le commissaire du gouvernement.

En 2020, les investissements ont concerné :

- le remplacement de mobilier de bureau,
- l'acquisition de nouveaux vidéoprojecteurs,
- le réaménagement du logement du gardien,
- Le changement de la climatisation du local serveur,
- la poursuite du remplacement des huisseries ...

➔ La communication

//// LA CONCEPTION ET LA DIFFUSION DU BULLETIN DE L'INSERR

Depuis 2012, l'INSERR diffuse une lettre électronique mensuelle.

Dix numéros sont parus en 2020.



Adressé à un large réseau d'intervenants dans le domaine de la sécurité routière et des divers partenaires de l'INSERR, chaque numéro fait l'objet d'une diffusion à plus de 4 000 destinataires.

Pour retrouver ces bulletins, vous pouvez consulter le site internet de l'INSERR (www.inserr.fr).

➔ Sites internet & extranet



Avec plus de 29 000 visites et 86 000 pages visitées, le site internet compte plus de 20 000 nouveaux visiteurs en 2020.

Mais en ligne depuis plusieurs années, notre site internet est désormais obsolète.

Notre site web participe à notre **image de marque** et véhicule nos valeurs auprès de nos prospects, clients et partenaires. La refonte, nous apportera un site internet plus moderne, esthétique et ergonomique.

Quelques avantages de la refonte :

- Une amélioration de l'expérience utilisateur (facilité d'usage et impact émotionnel ressenti) ;
- Des performances techniques optimales
- Une meilleure visibilité sur les moteurs de recherche
- Des fonctionnalités améliorées

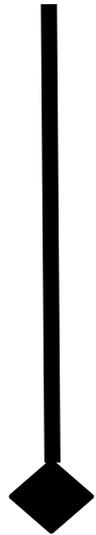
Après une étude de l'existant, il est maintenant en cours de développement avant d'entrer dans sa phase de test.

Un extranet « santé & conduite »

Véritable source de documents, le site héberge actuellement plus de **420** notices : articles scientifiques, documents juridiques, actualités, événements gravitant autour du thème du contrôle médical de l'aptitude à la conduite automobile.

Une « lettre d'information Santé & Conduite » est diffusée.

Grands chiffres



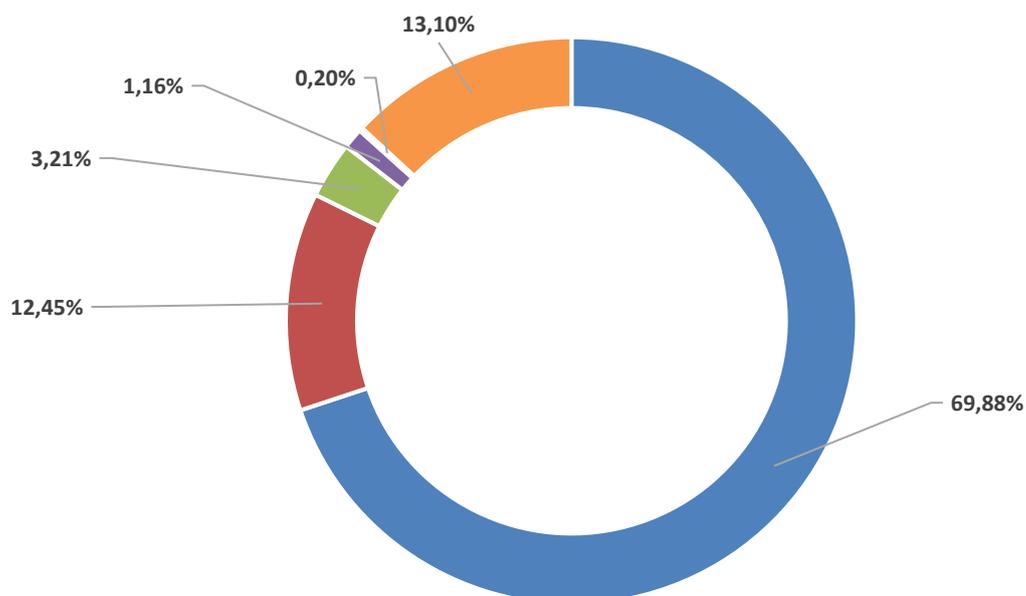
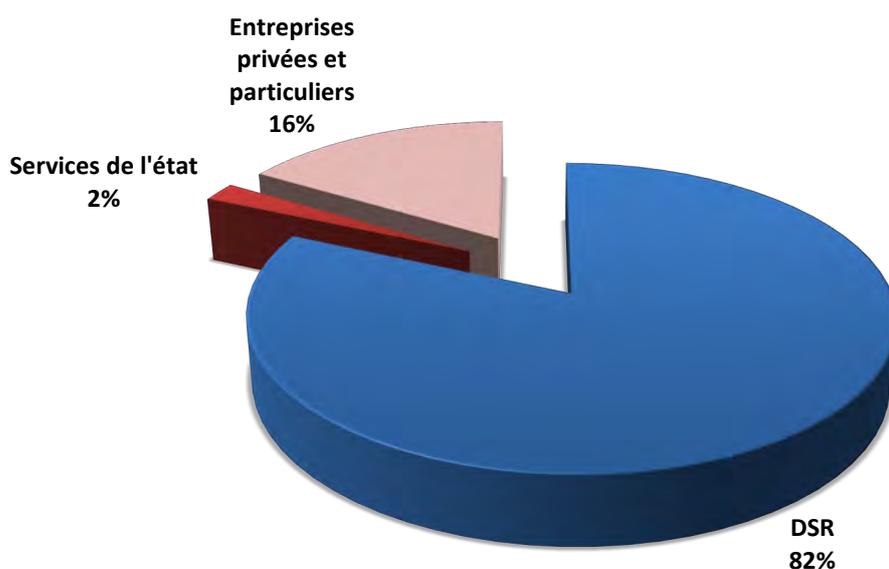
Les principaux éléments comptables

Le chiffre d'affaires de l'année 2020 s'élève à **2 534 089 €**, soit une baisse de 29 % par rapport à celui de l'année précédente (3 552 886 €) suite aux reports de formations compte-tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19 .

Il provient de commandes reçues :

- de la DSR à hauteur de **2 068 430 €**
- de services de l'Etat et collectivités locales **51 344 €**
- d'entreprises privées et de particuliers pour **414 315€**

//// REPARTITION PAR TYPE DE COMMANDITAIRE



- Formations Institutionnelles
- Formations réglementées
- Formations post permis
- Développement et études
- Outils pédagogiques & communication
- Hébergement & restauration

//// REPARTITION PAR TYPE D'ACTIVITES

Le poste **“formations institutionnelles”**, pour lequel un montant de 1 770 942 € est constaté, enregistre une baisse de 29% (modifications des plannings des formations initiales et continues des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière entraînant des reports sur l'année 2021)

Le poste **“formations réglementées”**, pour lequel un montant de 315 386€ est constaté, enregistre une baisse de 22%. Cette baisse est due à une diminution des formations continues des acteurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière formés en 2020 et report de nombreuses formations sur le 1^{er} trimestre 2021.

Le poste **“formations post-permis”** génère un chiffre d'affaires de 81 8442€, soit une baisse de 51%. Suite aux différentes périodes de confinement de nombreuses formations ont été reportées sur le 1^{er} semestre 2021.

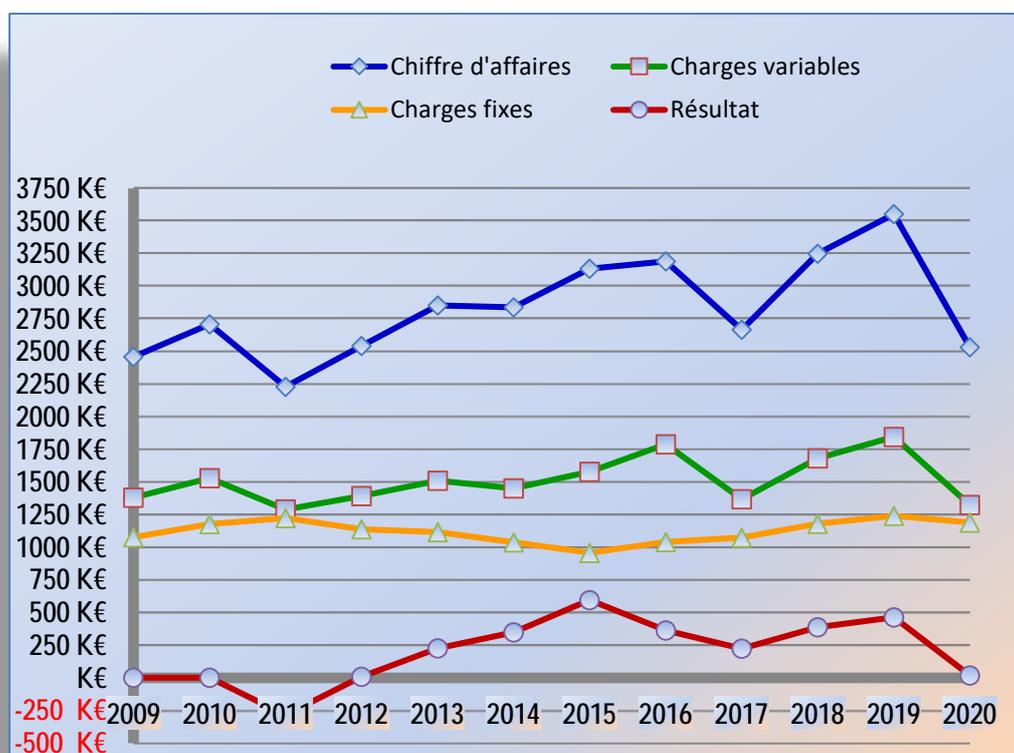
Le poste **“développement et études”**, représente 29 491 €.

Le poste **“outils pédagogiques et communication”**, représente un montant de 4 982€. Il concerne essentiellement la vente du support pédagogique « former et sensibiliser à la sécurité routière » et l'ouvrage sur le Photolangage®.

Le poste **“hébergement et restauration”** représente 331 846€, soit une baisse de 22 %. Il s'agit de la location de chambres, de bureaux et de la restauration.

Le chiffre d'affaires 2020 est de 2 534 087 €, il est en diminution par rapport à celui de 2019 (-29%). La crise sanitaire et ses différentes périodes de confinement ont entraîné de nombreux reports de formation sur l'année 2021.

//// ÉVOLUTION DES DONNEES COMPTABLES



//// BILAN PEDAGOGIQUE

Au cours de l'année 2020, l'INSERR aura dispensé 9 021 jours de formation, pour 1 600 stagiaires.

Cette activité de formation s'est répartie de la façon suivante :

➤ IPCSR	6 707 jours
➤ DPCSR	536 jours
➤ Acteurs de la sensibilisation à la sécurité routière	948 jours
➤ Experts en automobile	307 jours
➤ Stagiaires post-permis	348 jours
➤ Médecins	175 jours

//// IMPACT SUR LA VIE LOCALE

La population des stagiaires qui passent une partie de leur temps libre sur l'agglomération de Nevers, impacte l'activité locale, ne serait-ce que par les repas et les nuitées qui y sont consommées, ainsi que les carburants, etc.

A cet égard, on a dénombré en 2020 : 15 484 repas (contre 23 663 en 2019) servis en interne, 5 258 nuitées assurées en interne (contre 6 564 en 2019) et 3 133 nuitées assurées en externe (contre 6 301 en 2019).

//// MARCHES PUBLICS

Formation de 32 stagiaires, Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), à la conduite des véhicules des catégories C, D et C(E) du groupe lourd (obtention des permis de conduire des trois catégories) Lot 1 - Location et convoyage de véhicules du groupe lourd dans les trois catégories - C, D et C(E) du permis de conduire pour 40 stagiaires – Lot 2 – Location de pistes de manœuvre Lot 3 (MAPA ouvert n° MP 20.001)

Candidats retenus :

Lot 1 : GAILLARD FORMATION (Saint Paulien – 43350)

Lot 2 : SARL GAILLARD LOCATION (Aurillac – 15000)

Lot 3 : GAILLARD FORMATION (Saint Paulien – 43350)

Montant du marché : lot 1 : 173 915,00 € H.T., lot 2 : 19 400,00 € H.T. et lot 3 : 3 510,00 € H.T.

Durée du marché : 12 mois

La location et la maintenance de photocopieurs numériques neufs, ainsi que la fourniture de consommables (toners, agrafes, etc..., hors papier) (marché à procédure adaptée ouvert n° MP 20.002)

Candidat retenu : DACTYL BURO KMCL (Bourges - 18000)

Montant du loyer trimestriel H.T. : 1 511,00 € H.T.

Durée du marché : 36 mois

Hébergement et petits déjeuners des inspecteurs stagiaires du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), des délégués stagiaires au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), des formateurs et soirée étape pour les examinateurs des concours et les formateurs des formations post-permis. (appel d'offres ouvert n° MP 20.003)

Candidats retenus :

Lot 1 : Attributaire 1 (50 %) 1^{ère} Classe (Vareennes-Vauzelles - 58640)

Attributaire 2 (25 %) IBIS BUDGET (Vareennes-Vauzelles - 58640)

Montant estimé du marché : mini 23 443,20 € H.T. maxi 45 936,00 € H.T.

Lot 2 : Attributaire 1 (50 %) Hôtel IBIS (Nevers - 58000)

Attributaire 2 (25 %) ASTREA (Vareennes-Vauzelles - 58640)

Montant estimé du marché : mini 152 174,90 € H.T. maxi 191 033,40 € H.T.

Lot 3 : Lot rejeté offre inacceptable

Durée du marché : 12 mois



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

122, rue des Montapins
CS 20015
58028 Nevers cedex
☎ : 03.86.59.90.59
☎ : 03.86.59.53.82
courriel : info@inserr.fr
site : www.inserr.fr